

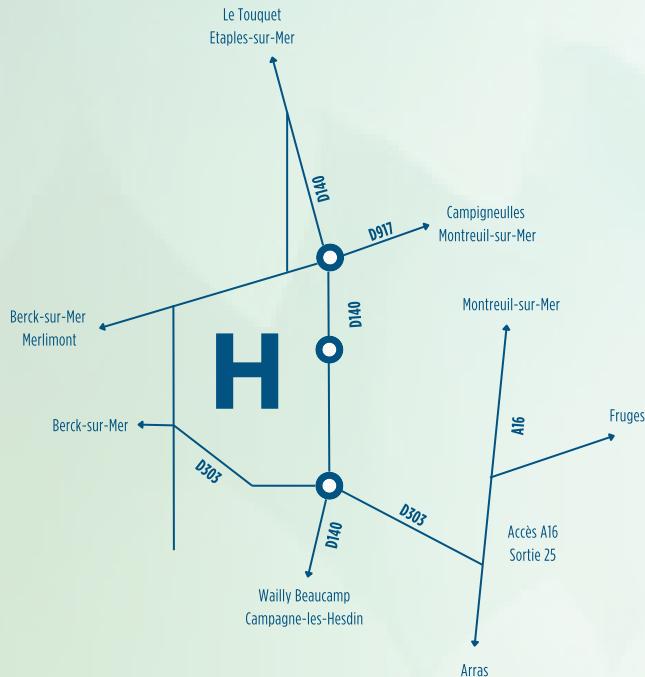
Permanence

9h00 - 16h50 les jours ouvrables

Possibilité de laisser un message ou un mail au secrétariat

03.21.89.69.97

chamad@ch-montreuil.fr
chamadmss@ch-montreuil.mssante.fr



CENTRE HOSPITALIER DE L'ARRONDISSEMENT DE MONTREUIL-SUR-MER

140 chemin départemental 191

CS 70008

62180 Rang-du-Fliers

Tél : 03.21.89.45.45 - Fax : 03.21.89.46.18

Ligne de bus N°2 de la CA2BM- Berck/Montreuil - Montreuil/Berck

Retrouvez plus d'informations sur : www.ch-montreuil.fr

Service communication - Septembre 2025

CHAM
CENTRE HOSPITALIER
de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer

CHAMAD

Accompagnement Douleur



Equipe Mobile de Soins Palliatifs

CHAM
CENTRE HOSPITALIER
de l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer

Le patient au centre du soin



Des soins actifs qui prennent en compte l'ensemble des besoins du patient.

Ajouter de la Vie aux jours lorsqu'on ne peut plus ajouter de jours à la Vie

Jean Bernard

Vous avez dit soins palliatifs

Ce sont des soins actifs, centrés dans une approche globale de la personne, quelque soit son âge, en phase évoluée ou terminale d'une maladie potentiellement mortelle.

Ils visent à préserver la qualité de vie soulageant les douleurs physiques mais aussi tous les autres symptômes gênants liés à la maladie grave, ainsi que la souffrance psychologique, sociale et spirituelle du patient et de sa famille.

Equipe Mobile de Soins Palliatifs

Elle se déplace au lit du patient (à l'hôpital mais aussi en structure médico-sociale...) dans un rôle de conseil et de soutien des équipes soignantes et proches.

L'EMSP s'adresse aux patients, à son entourage ainsi qu'aux soignants. Des consultations ou des Hôpitaux de Jours de soins palliatifs sont aussi proposés au CHAM.

Une équipe pluridisciplinaire

Médecin Chef de service

Dr Mercier Margaux

Médecin

Dr Dubeaux Joséphine

Psychologue

Isabelle Wojtczak

Infirmières

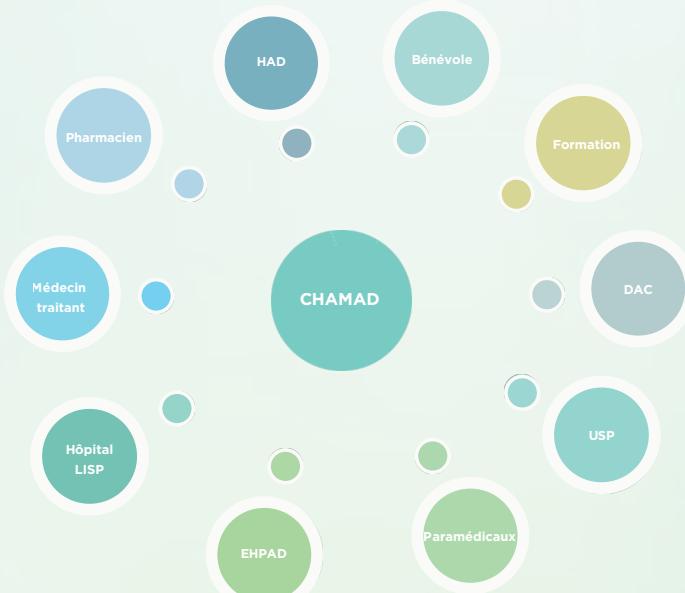
Lydie Mateu-Lacomba

Honorine Grenon

Secrétaire

Célia Delvoy

Une collaboration pluridisciplinaire



Droits du patient et soins palliatifs

La législation française a créé des droits en faveur des personnes en phase évoluée ou terminale d'une maladie potentiellement mortelle ou en fin de vie en améliorant l'expression de leurs volontés (Directives anticipées, personne de confiance...).

(Loi Léonetti Claeys 2 février 2016) l'EMSP peut vous aider à rédiger vos directives anticipées.

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

HAD : Hospitalisation A Domicile

LISP : Lits Identifiés de Soins Palliatifs

USP : Unité de Soins Palliatifs

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination